

23.3.55

Bureau d'Etudes

Modalités techniques de la fusion Ougrée-Cockerill

La nouvelle société Cockerill-Ougrée aura capital de 2.760 millions représenté par 1.380.000 actions.

Les nouvelles actions seront distribuées comme suit :

630.000	aux anciens actionnaires de Cockerill à raison d'1 action	pour 1.
630.000	" " " d'Ougrée à raison de 3 actions nouvelles c/ 2 parts sociales Ougrée.	

Au préalable, le capital d'Ougrée (qui est composé de 300.000 parts sociales sera augmenté de 120.000 parts sociales à souscrire contre espèces par anciens porteurs. 120.000 actions aux anciens actionnaires de Ferblatil à raison de 3 actions Cockerill-Ougrée contre 5 actions Ferblatil.

Les 250.000 titres Ferblatil que détenait Cockerill et les 6.000 titres Cockerill que détenait Ougrée seront annulés.

Quel groupe détiendra part prépondérante dans nouvelle société ?

En nous basant sur les données connues, nous pouvons faire le calcul suivant :

La Société Générale possède 127.200 actions Cockerill et 30.000 actions Ferblatil.

Cela lui donnera 127.200 + 18.000 actions Cockerill-Ougrée soit 145.200.

De son côté, Cofinindus détient 45.000 actions Ougrée et Brufina en détient 10.000, soit 55.000 pour le groupe.

Lors de l'augmentation préalable du capital d'Ougrée, ce groupe souscrira donc à 22.000 parts Ougrée nouvelles ce qui lui permettra de disposer, au moment de l'échange, de 77.000 parts sociales.

Le groupe Cofinindus-Brufina disposera donc en tout de $77.000 \times \frac{3}{2} = \underline{115.000}$ actions Cockerill-Ougrée.

- D'après ces chiffres, il se confirme donc que le groupe S.G. aura une légère prépondérance au sein de la nouvelle société.

- Il faut toutefois noter que, de part et d'autre, les indications ainsi rassemblées ne portent que sur une fraction de l'ensemble

des actions de la nouvelle société :

145.000 + 115.000 = 270 actions s/ un total de
1.380 = environ 20%.

Or nous ne possédons pas de données certaines sur le reste du capital.

Une partie considérable des actions est certainement répartie dans le public - et, pour ce qui les concerne, elles cessent dès lors la moindre influence pour le contrôle de la société en pratique.

Il est toutefois possible que des paquets plus importants d'actions puissent être mobilisés de part et d'autre :

- a) du côté de la S.G. - car il est fort possible que d'autres sociétés de ce groupe (des sociétés d'assurances notamment) aient un certain nombre d'actions Cockerill en portefeuille.
- b) du côté Cofinindus - car il est possible que les de Launoit ont une certaine quantité d'actions Ougrée en leur possession à titre personnel (en dehors donc de ce qui figure aux portefeuilles de Cofinindus et de Brufina).

Officiellement, les deux groupes ont dans tous les cas déclaré qu'il s'agirait d'un "gentlemen's agreement" où tous les postes seraient répartis fifty-fifty - par roulement même. En principe, Paul Gillet (Générale) présidera le conseil d'administration pendant les deux premières années puis le comte de Launoit lui succèdera pendant 2 ans. La direction de la nouvelle usine sera d'abord assurée par Herlin (Ougrée) puis il cèdera sa place pendant 2 ans, etc...

Il est probable qu'à la longue la S.G. (où il s'agit beaucoup plus d'un "collectif") finisse par digérer le groupe Ougrée dont le développement fut en grande partie fonction de la personnalité de Paul de Launoit, ce qui lui donne forcément un caractère plus fragile. Mais il ne s'agit encore là que d'hypothèses.

Etude

Orpa - Karibaya

1. Produits
2. N. ouvriers
3. bénéfices

Produits	
1951	868. - T
1952	827.000 T
1953	783. -
	822. T

N. ouvriers (effectifs)

1949	81.50
50	82.50
51	84.50
52	84.11
53	86.30

y compris
chèque ?

4. Cours en bourse
5. Prix de l'acier

Produits tot + app. ant.	
712	1950
866	1951
928	1952
903	1953

pts ← } Millions

Sal. app. = 23,1% de ^{est} prix de produits

Recherche maintenant

bilans derniers

- cours en bourse

Prix acier

commentaires bilans

Congo

24.3.55

Bureau d'Etudes

Aux membres du B.P.

		Nbre d'en- tre- prises	Capi- tal versé	Réser- ves	Béné- fices nets	Prévisions & provisions à in- ves- tir	fisca- les etc	Amortis- sements
Sociétés anonymes exploitant en Belgique	1952	4.221	71009,2	44840,5	11066,8	5755,6	2279,7	41198,8
	1953	"	72693,8	47693,7	11100,-	6780,3	2359,2	46765,3
Sociétés anonymes exploitant au Congo et soc. congolaises à responsabilité limitée	1952	136	14758,5	3610,1	5449,9	5555,6	1516,3	11512,5
	1953	"	15414,8	4054,6	5570,1	7290,-	1631,2	12896,7
Sociétés anonymes exploitant à l'étranger	1952	41	1314,7	1204,2	228,6	625,-	34,6	734,1
	1953	"	1337,-	1272,-	152,4	838,9	34,4	771,7
Charbonnages	1952	53	7353,1	4435,3	636,1	751,8	301,6	5131,7
	1953	"	7398,1	4432,4	338,2	841,0	351,2	5747,9

Montants en millions de francs

A remarquer que pour les sociétés congolaises :
les amortissements et provisions pour réinvestissement
s'élèvent pour 1952 et 1953 à

24.409,2 millions

soit 125% du total du capital versé et des réserves en
1953

alors que pour sociétés expl. en Belgique le
pourcentage n'est que de 83,5%

Le 29 Mars 1955 .

Aux Membres du Bureau Politique .

"Bureau d'Etudes"

Extraits du rapport 1954 de la Société Nationale
de Crédit à l'Industrie.

1) Le total des crédits en cours s'élevait le 31.12.54 à

frs: 12.796.185.426,-

dont: 19,52 % pour l'industrie du charbon
16,94 % " " chimique
15,05 % " fabrications métalliques
9,95 % " métallurgie du fer

soit 61,46 % pour les 38,54 % restants étant répar -
tis entre 25 secteurs économiques .

2) Les crédits spéciaux d'investissements en cours au 31.12.54
s'élèvent à

frs: 2.922.008.783,-

dont frs: 1.349.294.000,-
de crédit d'aide aux industries nouvelles .

La totalité des crédits Marshall

- 1ère tranche (1950) frs: 729.700.000
- 2ème " (1953) " 1.205.000.000

a été octroyée à des charbonnages en couverture de dé -
penses de rééquipement .

Sociétés publiques de Crédit

Société Nationale de Crédit à l'Industrie

A pour objet de favoriser, par des opérations de crédit à moyen et à long terme, et subsidiairement à court terme, l'activité, l'amélioration, la transformation et le développement des entreprises industrielles et commerciales belges, notamment en facilitant la transformation et la modernisation de l'outillage, les fabrications nouvelles et la réorganisation d'industries nationales.

Les conditions de l'octroi et du maintien des crédits sont fixés par le conseil d'administration, qui détermine les garanties auxquelles ils sont subordonnés.

La durée des crédits ne dépassera pas normalement dix ans, un terme plus long pourra être accordé, exceptionnellement, sans pouvoir excéder vingt ans.

La société peut émettre des obligations remboursables dans une période de trente années au plus et des bons de caisse d'une durée égale ou inférieure à cinq ans.

L'Etat garantit, dans les conditions et limites prévues par les dispositions légales, le remboursement du capital et le paiement de l'intérêt des obligations et des bons de caisse émis.

La société est administrée par un conseil composé de dix membres. Un membre - le gouverneur - est nommé par le roi. Les neuf autres membres sont élus par l'assemblée générale. (1 représentant Banque Nationale - 1 représentant Caisse Générale d'Epargne, 1 Ministre des Affaires Economiques et Ministre des Finances, 1 Conseil de coordination des institutions de crédit aux Classes Moyennes).

Institut national de crédit agricole.

Etablissement public autonome ayant pour objet de favoriser, dans la mesure où l'intérêt général le justifie, les opérations de crédit agricole.

L'institut fonctionne sous la garantie de l'Etat.

Les opérations de l'institut consistent à favoriser ou consentir directement ou indirectement, toutes avances ou autres opérations de crédit aux agriculteurs.

L'institut peut escompter des effets, warrants, bons de commande, reçus de livraison de produits agricoles ou alimentaires.

Le conseil d'administration détermine les conditions de ces opérations.

L'institut peut émettre des bons de caisse et des obligations, contracter des emprunts.

Caisse Nationale de crédit professionnel.

A pour objet

- 1°) de consolider et de généraliser le crédit professionnel à l'intervention d'associations de crédit agréées par elle;
- 2°) de tracter des opérations de crédit professionnel destinées aux petites et aux moyennes entreprises;
- 3°) de consolider et de généraliser le crédit à l'outillage artisanal;
- 4°) à consentir des opérations de crédit.

Dispose d'un fonds de trois milliards.

Pour aucune des associations en question, il n'est prévu la possibilité d'obtenir en contrepartie, de tout ou partie, des avances consenties, des participations dans l'entreprise bénéficiaire du crédit.

Cam. E. Brunelle.

Le 29 mars 1955 .

Aux Membres du Bureau Politique .

"Bureau d'Etudes" .

La "Revue du Travail" février 1955 - publie un article sur l'activité du Centre médico-social du Travail à Liège , dont ci-dessous quelques extraits :

- " Le Centre médico-social du Travail de Liège se préoccupe notamment d'étudier l'incidence sur la santé de la modernisation de l'outillage et de l'introduction de techniques nouvelles dans les entreprises " ...
- " La modernisation des entreprises tend de plus en plus, pour promouvoir la productivité, à remplacer la main d'oeuvre par des machines de plus en plus complexes, mais cette mécanisation entraîne une transformation de la dépense énergétique de l'homme .
L'effort musculaire est exécuté par la machine, mais l'homme doit apporter à son travail une tension nerveuse croissante, sous forme d'attention, d'habileté, de précision, de vitesse d'exécution, de résistance à la monotonie. Reste à savoir si l'organisme humain s'accommode mieux de cette fatigue nerveuse que d'une fatigue musculaire même intense mais disparaissant après une nuit de repos " ..
- " Il existe (en dehors des tests médicaux ou physiologiques et des tests psychotechniques) des tests indirects qui permettent de déceler les effets de la fatigue .
Les accidents du travail augmentent, la morbidité s'accroît, les malfaçons sont anormalement nombreuses, le rendement est altéré, la mobilité du personnel est plus grande . "
- " Les premiers exemples que nous avons vécus nous incitent à penser que la fatigue nerveuse s'accompagne chez l'homme de manifestations pathologiques plus précoces et plus marquées que celles qui sont provoquées par la fatigue musculaire "...
- " D'autre part, la théorie du "stress" nerveux provoquant des réactions pathologiques multiples chez l'homme, nous incite à admettre que la fatigue nerveuse est plus toxique pour l'organisme humain que la fatigue musculaire . "

E. Lalmand .

E. Lalmand

Le 29 mars 1955 .

Aux Membres du Bureau Politique .

"Bureau d'Etudes" .

La "Revue du Travail" février 1955 - publie un article sur l'activité du Centre médico-social du Travail à Liège , dont ci-dessous quelques extraits :

- " Le Centre médico-social du Travail de Liège se préoccupe notamment d'étudier l'incidence sur la santé de la modernisation de l'outillage et de l'introduction de techniques nouvelles dans les entreprises " ...
- " La modernisation des entreprises tend de plus en plus, pour promouvoir la productivité, à remplacer la main d'oeuvre par des machines de plus en plus complexes, mais cette mécanisation entraîne une transformation de la dépense énergétique de l'homme .
L'effort musculaire est exécuté par la machine, mais l'homme doit apporter à son travail une tension nerveuse croissante, sous forme d'attention, d'habileté, de précision, de vitesse d'exécution, de résistance à la monotonie. Reste à savoir si l'organisme humain s'accommode mieux de cette fatigue nerveuse que d'une fatigue musculaire même intense mais disparaissant après une nuit de repos " ..
- " Il existe (en dehors des tests médicaux ou physiologiques et des tests psychotechniques) des tests indirects qui permettent de déceler les effets de la fatigue .
Les accidents du travail augmentent, la morbidité s'accroît, les malfaçons sont anormalement nombreuses, le rendement est altéré, la mobilité du personnel est plus grande . "
- " Les premiers exemples que nous avons vécus nous incitent à penser que la fatigue nerveuse s'accompagne chez l'homme de manifestations pathologiques plus précoces et plus marquées que celles qui sont provoquées par la fatigue musculaire "...
- " D'autre part, la théorie du "stress" nerveux provoquant des réactions pathologiques multiples chez l'homme, nous incite à admettre que la fatigue nerveuse est plus toxique pour l'organisme humain que la fatigue musculaire . "

E. Lalmand .

Le 30 Mars 1955 .

Aux Membres du Bureau Politique .

(Bureau d'études)

Si l'on veut examiner les possibilités légales de contrôle de la gestion des entreprises - il faut partir de la loi du 20-9-1948 portant organisation de l' Economie .

Pour les Banques il existe une législation spéciale relative au contrôle exercé par la Commission bancaire .

Il existe :

- 1) Un Conseil Central de l' Economie composé en nombre égal de membres nommé par les candidats présentés
 - a) par les organisations les plus représentatives de l'industrie, de l'agriculture, de commerce et de l'artisanat,
 - b) par les organisations les plus représentatives des travailleurs .

La mission du " Conseil Central de l' Economie " consiste à adresser à un Ministre ou aux Chambres Législatives, soit d'initiative soit à la demande de ces autorités et sous forme de rapports exprimant les différents points de vue exposés en son sein, tous avis ou propositions concernant des problèmes relatifs à l'économie nationale .

- 2) Conseils professionnels - Conseils consultatifs institués pour les branches déterminées d'activité économique .

Leurs membres sont choisis paritairement parmi les personnes présentées sur des listes doubles par les organisations les plus représentatives des chefs d'entreprises de travailleurs intéressés.

Leur mission consiste à adresser à un Ministre et au Conseil Central de l' Economie, soit d'initiative, soit à la demande de ces autorités et sous forme de rapport exprimant les différents points de vue exposés à ~~aux branches d'activité qu'ils représentent~~ en leur sein, tous avis ou propositions concernant les problèmes relatifs à la branche d'activité qu'ils représentent .

- 3) Les conseils d'entreprises institués dans toutes les entreprises occupant d'une manière permanente au moins cinquante travailleurs.-(en en est encore à la première tranche: minimum 200 travailleurs)

Art: 15. Les Conseils d'entreprise ont pour mission, dans le cadre des lois, conventions collectives ou décisions de commissions paritaires, applicables à l'entreprise :

a) De donner leur avis et de formuler toutes suggestions ou objections sur toutes mesures qui pourraient modifier l'organisation du travail, les conditions de travail et le rendement de l'entreprise;

b) De recevoir du chef d'entreprise, aux points de vue économique et financier:

1° Au moins chaque trimestre des renseignements concernant la productivité ainsi que des informations d'ordre général, relatifs à la vie de l'entreprise;

2° Périodiquement et au moins à la clôture de l'exercice social, des renseignements, rapports et documents susceptibles d'éclairer le Conseil d'entreprise sur les résultats d'exploitation obtenus par l'entreprise .

A la demande des membres du Conseil d'entreprise nommés par les travailleurs, les rapports et documents communiqués sont certifiés exacts et complets par un reviseur assermenté agréé par le Conseil professionnel compétent.

Le reviseur est désigné par le Conseil d'entreprise. En cas de désaccord au sein de ce dernier, il est désigné par le Conseil professionnel compétent.

c) De donner des avis ou rapports contenant les différents points de vue exprimés en leur sein, sur toute question d'ordre économique relevant de leur compétence, telle que celle-ci est définie au présent article, et qui leur a été préalablement soumise, soit par le Conseil professionnel intéressé, soit par le Conseil central de l'économie ;

d) D'élaborer et de modifier, dans le cadre de la législation sur la matière, le règlement d'atelier ou le règlement d'ordre intérieur de l'entreprise et de prendre toutes mesures utiles pour l'information du personnel à ce sujet; de veiller à la stricte application de la législation industrielle et sociale protectrice des travailleurs;

e) D'examiner les critères généraux à suivre, en cas de licenciement et d'embauchage des travailleurs;

f) De veiller à l'application de toute disposition générale intéressant l'entreprise, tant dans l'ordre social qu'au sujet de la fixation des critères relatifs aux différents degrés de qualification professionnelle;

g) De fixer les dates de vacances annuelles et d'établir, s'il y a lieu, un roulement du personnel;

h) De gérer toutes les oeuvres sociales instituées par l'entreprise pour le bien-être du personnel, à moins que celles-ci ne soient laissées à la gestion autonome des travailleurs;

Art: 16. Les Conseils d'entreprise sont institués à l'initiative de l'employeur, ils sont composés :

- a) Du chef de l'entreprise et d'un ou plusieurs délégués effectifs et suppléants désignés par lui;
- b) D'un certain nombre de délégués du personnel effectifs et suppléants. Le nombre de délégués effectifs ne peut être inférieur à trois, ni supérieur à vingt. Celui des délégués suppléants comporte la moitié du nombre des délégués effectifs, avec minimum de deux.

Les délégués, tant du chef d'entreprise que du personnel, doivent jouir de leurs droits civils et politiques.

Il n'est pas dépourvu d'intérêt de connaître l'avis des milieux patronaux sur les Conseils d'entreprise.

Ci-dessous quelques extraits d'une étude consacrée à ce sujet dans la "Revue du Travail" numéro de février 1955, par Albert Van den Bosch, conseiller à la F.G.T.B. *F.I.B.*

- " La précision des termes employés (dans l'exposé des motifs de la loi du 3-12-47 portant organisation de l'économie) ne permettait plus de doute; les Conseils d'entreprise n'étaient pas dirigés contre les patrons; ils ne mettaient pas en cause l'indispensable autorité du chef d'entreprise, ils allaient être, au contraire, un instrument de pacification et serviraient en ordre principal à cristalliser un esprit de collaboration profitable à l'entreprise " .
- " ...il semble que le Parlement eut été mieux inspiré en ne donnant à son oeuvre qu'un caractère supplétif; en ce faisant, une chance plus grande et non négligeable eut été réservée au développement de l'esprit de collaboration, seule et véritable raison d'existence des Conseils d'entreprise. "
- " On a souvent souligné le manque de spontanéité, voire une certaine résistance de la part des chefs d'entreprise à l'occasion de la communication des renseignements d'ordre économique et financier imposée par la loi. Le fait est en partie exact mais il s'explique " .
- " Présentés trop souvent comme épouvantails, avant-coureurs de la cogestion et de la nationalisation, les Conseils d'entreprise se sont déjà révélés comme de magnifiques organisations de coopération constructive et de paix sociale. "
- " Pour eux (pour les patrons) il s'agissait surtout de satisfaire une obligation légale, dont ils n'entrevoient pas toujours le sens véritable . Par la suite, leur scepticisme et leurs appréhensions se sont atténués pour faire peu à peu place à une compréhension plus équilibrée de l'institution. " .
- " C'est ainsi qu'un préjugé favorable s'est insensiblement infiltré dans les milieux patronaux....d'ores et déjà il semble acquis que ces mêmes milieux considèrent que les Conseils répondent à un réel besoin et que s'ils n'exis-

taient pas il faudrait créer une institution qui s'en rapproche . "

" M. Marcel Grégoire (avocat - ancien ministre U.D.B.) dans un article publié dans " Le Soir " du 15 décembre 1954 signale qu'un secret court parmi les dirigeants syndicaux, celui de l'échec des conseils d'entreprise et le fait qu'ils sont bien près de sombrer dans l'indifférence " .

" Si aujourd'hui il fallait constater que les employeurs fondent des espoirs dans les Conseils d'entreprise et que les travailleurs ont cessé d'espérer, l'oeuvre serait vouée à l'échec; mais tel n'est pas le cas, puisque dans la déclaration commune du 5 mai 1954 relative à l'accroissement de la productivité, les représentants tant des travailleurs que des employeurs, font jouer aux Conseils d'entreprise un rôle important et affirment implicitement leur confiance en l'institution. "

° ° °

En ce qui concerne le statut des reviseurs d'entreprise celui-ci a fait l'objet de la loi du 22-7-1953, dont l'essentiel se trouve résumé ci-après :

Un Institut des reviseurs d'entreprise a été constitué par la loi du 22-7-1953 .

Il a pour objet de veiller à la formation et d'assurer l'organisation permanente d'un corps de spécialistes capables d'exécuter toutes missions relatives à l'organisation des services comptables, au redressement, à la vérification et à la certification de l'exactitude et de la sincérité de livres et documents comptables, la situation et le fonctionnement des entreprises tant au point de vue de leur crédit, de leur rendement et des risques qu'elles encourent qu'au point de vue des lois qui leur sont applicables . "

Lorsqu'il est commis en fonction de la loi portant organisation de l'économie, le réviseur peut prendre connaissance, dans les limites de sa mission, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de l'entreprise auprès de laquelle il a été appelé à exercer sa fonction .

Dans ce cas, sa rémunération est supportée par l'entreprise .

La discipline de l'Institut est exercée en premier ressort par le Conseil de l'Institut.

La procédure disciplinaire est engagée soit d'office, par le Conseil de l'Institut, soit sur plainte d'un intéressé, soit sur les réquisitions écrites du procureur général près d'une

Pour acquérir le titre de reviseur d'entreprise, il faut accomplir un stage de reviseur d'entreprise d'une durée de trois ans au moins .

Pendant les quatre premières années de l'existence de l' Institut, l'admission des membres est confiée à une Commission d'agrégation. Elle peut agréer comme membres des candidats donnant les garanties nécessaires en matière de compétence .

(Loi du 22-7-1953)

BP 38-1955-04

le 6 avril 1955 .

AUX Membres du Bureau Politique .

"Bureau d'Etudes"

Informations diverses .

Dans l'"Agence Financière" du 29 mars 1955 .

" Il ne faut pas oublier en effet que dans tout ce qui concerne le charbon comme l'acier, la Belgique a virtuellement aliéné son indépendance. Elle ne peut plus rien décider elle-même . Elle doit obéir aux injonctions de Luxembourg. On doit se demander si des situations comme celle qui se présente en ce moment, ont été prévues par ceux qui ont adopté le traité de la CB CA. "

Conjoncture économique .

Dans le rapport sur la situation économique de la Belgique émanant du Ministère des Affaires Economiques - Aperçu à la mi-mai 1955 - on relève plusieurs éléments qui sembleraient annoncer une conjoncture moins favorable pour les mois à venir :

- 1) Dans le secteur charbon - pour l'ensemble du pays C.E.C.A. " ralentissement des commandes par rapport à fin 1954 et début 1955 " .
 - 2) Tendence à l'équilibre à la balance commerciale (importations = exportations) - " Cette évolution indique peut-être que la première phase de la hausse conjoncturelle touche à sa fin " .
 - 3) " Malgré l'augmentation généralisée de l'activité industrielle, l'évolution récente des prix mondiaux paraît plus hésitante " .
 - 4) " Les taux des frêts internationaux, qui sont parfois considérés comme un des indices de la conjoncture économique, après s'être stabilisés en février se sont quelque peu repliés en mars , pour la première fois depuis de nombreux mois . "
-

BUREAU POLITIQUE :

1) Voici la situation globale des Banques .

31 déc. 1952 31 déc. 1953
en milliers de francs .

ACTIF :

Disponible et réa-
lisable

98.037.440 99.592.490

PASSIF EXIGIBLE :

93.650.041 94.973.184

SOLDE : Frs - 4.387.399 Frs- 4.619.306

Dépôts et comptes-
courants:

Frs - 63.251.286 67.430.622

.../...

Emissions en 1951 - 1952 - 1953 .

	1951.		1952.		1953.	
	Nombre d'opéra- tions.	Montant global en mil- liers Fr:	Nombre d'opéra- tions.	Montant global en mil - liers Fr.	nombre d'opéra- tions.	Montant global en mil- liers Frs
Constitutions de Sociétés Anonymes	741	1.028.027	719	1.043.827	704	1.157.080
Augmentation de capitaux de Sociétés Anonymes	633	5.904.659	990	15.381.863	473	2.747.919
	1.374	6.932.686	1.718	16.425.690	1.177	3.904.999

- Dans ces montants ne sont pas compris
les investissements ~~financiers~~ finan-
cés par les entreprises elles-mêmes .

== Article 15 de la loi sur les conseils d'entreprise:

Les conseils d'entreprise ont pour mission dans le cadre des lois, conventions collectives ou décisions de commissions paritaires, applicables à l'entreprise:

De formuler leur avis et toute suggestions ou OBJECTIONS sur toutes mesures qui pourraient modifier l'organisation du travail, les conditions de travail et le RENDEMENT de l'entreprise. ==

Suite aux directives de la DG concernant les compressions budgétaires la direction du LRP vient de prendre une série de mesures dont les premières conséquences sont les suivantes:

- A. Suppression d'un certain nombre de recherches.
- B. Transfert d'appointés.
- C. Mise en préavis d'appointés et d'ingénieurs.

Telles qu'elles sont présentées au personnel, ces mesures seraient prises dans l'intérêt de l'usine au même titre que les restrictions d'ordre social.

L'ère d'austérité proposée par la DG aurait comme conséquence heureuse la diminution des prix de revient des produits fabriqués et par là même permettrait une lutte plus efficace contre la concurrence étrangère.

En outre, les compressions exercées sur le budget du LRP découleraient de la non-rentabilité actuelle des recherches en regard, tant de la qualification du personnel que de la valeur des appareils.

L'analyse de l'évolution du laboratoire depuis sa fondation ne permet pas de considérer comme valables aucun de ces arguments.

La non rentabilité relative du LRP ne doit être considérée que comme une conséquence d'erreurs dues à la direction du LRP. Ces erreurs se perpétuent depuis 1949.

La DG de l'usine porte une lourde responsabilité vis à vis de cet état de choses, d'autant plus que des avertissements précis lui ont été donnés en temps voulu.

La réponse aux trois questions suivantes permettra de se faire une idée plus claire de la situation:

1. Le choix des recherches a-t-il été déterminé depuis 1948 en fonction des besoins de l'usine ?
2. Les améliorations proposées par le LRP ont-elles été mises en application dans l'usine ?
3. Le choix actuel des recherches en 1955 est-il en rapport avec les intérêts réels de l'usine ?

I. Le choix des recherches a-t-il été déterminé depuis 1948 en fonction des besoins de l'usine ?

Il peut être répondu négativement.

En effet, dès 1949, le LRP s'est engagé vers la recherche dite pure. Ce type de recherche, intéressant pour les besoins universitaires ou pour les laboratoires d'industries à très grands moyens, ne peut aboutir qu'à la condition de posséder des chercheurs expérimentés ou du moins fortement en cadres.

Ce n'était pas le cas pour le LRP, principalement vers 1949-50: Personnel universitaire jeune sans expérience. Cadres impuissants au strict point de vue scientifique.

Il était évident que dans ces conditions, le projet de recherches fondamentales sur les isolants PD_1 ne pouvait qu'échouer, malgré les fortes dépenses engagées (plusieurs millions).

Une faible partie du personnel du LRP s'occupait cependant de travaux ayant un caractère de rentabilité immédiate pour l'usine. Des contacts étaient établis parmi le personnel de Charleroi et de Ruysbroeck. Des améliorations étaient présentées, cependant étant donné les faibles moyens dont disposait cette équipe, il était difficile d'élever le travail à un niveau réellement industriel, en d'autres termes arriver à poursuivre dans chaque cas les améliorations jusqu'à leurs applications.

Pourquoi l'orientation du LRP était-elle engagée dans l'impasse de la recherche dite pure ?

Pourquoi des millions étaient-ils dépensés dans ce but alors que la simple logique condamnait une telle politique de travail ?

Pourquoi les recherches d'améliorations techniques à rendement immédiat ne furent-elles pas poussées avec des moyens dignes de l'entreprise ?

Pourquoi le laboratoire de recherches n'a-t-il jamais défini clairement ses buts ?

Pourquoi le LRP essayait-il de concurrencer le LRT ?

Pourquoi le LRP possède-t-il un appareillage coûteux sans justification réelle alors que pour les travaux d'intérêt immédiat il ne possède qu'un appareillage rudimentaire ?

Existait-il à la DG et dans l'esprit de M. Devillez, promoteur officiel du LRP, d'autres éléments pouvant motiver cette orientation cubieuse du travail et ces dépenses incompréhensibles ?

Les travaux à rendement immédiat autorisés vers 1949-50 ne seraient-ils pas plutôt dus à une politique d'ordre psychologique, le LRP gros mangeur de B_2 ne devant-il pas paraître utile aux yeux des travailleurs ?

Quoiqu'il en soit, le LRP allait bientôt s'engager dans une voie nouvelle du moins en ce qui concerne les isolants.

Dans une usine comme les ACEC, il tombe sous le sens que la question de l'isolement doit jouer un rôle prépondérant.

Tant au point de vue électrotechnique qu'électronique, l'amélioration des caractéristiques des isolants est un facteur essentiel de l'amélioration de la machine proprement dite, de sa meilleure tenue aux agents atmosphériques, de la prolongation de sa vie, comme de la diminution de son prix de revient.

C'est dire que le choix de la recherche dans le problème de l'isolement était crucial pour une usine qui avait perdu toute avance technique pendant les années de guerre.

De deux choses l'une, ou le laboratoire allait s'engager vers l'approfondissement de recherches à longue échéance dans le cadre de l'isolement et prendre les mesures nécessaires, ou il allait essayer d'améliorer de la manière la plus rapide et aussi la plus originale l'isolement de ses machines, en tenant compte des expériences et des travaux scientifiques de la concurrence.

Dans les deux cas, cela supposait un grand approfondissement des connaissances et d'originalité de la pensée de son personnel scientifique.

Certains dirigeants des ACEC trouvèrent, eux, une troisième solution.

Cette troisième solution allait résoudre d'une manière inattendue deux problèmes:

1. La situation technique de l'usine est elle en retard par rapport à la concurrence (américaine en particulier) ?

Cela est simple, plus d'effort, plus de libre concurrence, absorbons nous.. c'est ainsi que l'inféodation à la Westinghouse devint de plus en plus manifeste.

2. L'amélioration des connaissances de notre personnel scientifique et l'orientation originale de sa pensée est elle une difficulté ?

Cela est simple, copions purement et simplement les formules d'une firme étrangère, à laquelle nous payerons des droits et le tour sera joué... C'est ainsi que par suite de la mise en application des contrats Westinghouse, les rapports de recherches "recherches" font mention depuis 1950 jusqu'à présent d'innombrables formules qui ont vu le jour ... à Pittsburgh il y a déjà bien des années. (I)

Il en résulta une modification profonde de l'activité de la section de chimie.

Apartir du mois d'Aout 1950, au retour de MM Bayard et Poswick de la Westinghouse, les modifications de travail portèrent:

a. sur une proposition de travail par équipe concernant la mise en application de vernis Westinghouse phénoliques et de vernis Westing. pour laminés basse pression.

b. sur la restriction du temps de travail primitivement réparti sur les projets de recherches antérieurs entérinés par le comité de coordn. des isolants.

c. sur l'orientation du travail des chercheurs vers la réalisation pratique des formules Westinghouse en vue d'une mise en fabrication

I) voir par exemple page 5 à la dernière ligne.

...en grand à la Cogébi, qui venait d'être ~~enflouée~~ inflouée par les ACEG.

Il n'était pas possible de rester passif devant une telle évolution de événements.

Non pas qu'il fallait s'opposer à l'étude et même l'application de formules étrangères, étant donné que vu les circonstances il fallait bien tenir compte des progrès réalisés par la concurrence; mais il fallait s'opposer à ce que une seule firme étrangère fasse payer bien cher des formules déjà anciennes et connues par les revues spécialisées et même des publications de vulgarisation.

Un ingénieur du laboratoire P. Michel, prit position, seul, contre l'orientation nouvelle du travail. (8-12-50) *(Rapport remis out)*
Au cours d'une réunion de chercheurs à laquelle étaient présents les directeurs du LRP (Algrain) et de l'Electronique (Neyrincks), Michel développa un rapport qui essentiellement se résumait comme suit:

Considérant :

I. Que l'orientation d'un laboratoire de recherches adjoint à l'entreprise s'inscrit dans:

- a. L'amélioration de produits connus en vue d'étendre leur emploi et leur domaine d'application.
- b. La recherche de produits entièrement nouveaux.
- c. La réduction des frais de fabrication par l'amélioration de méthodes de fabrication production.
- C. Une utilisation des déchets d'industries diverses.

II. Que le principe d'un laboratoire d'application (Ledocq, actuellement en I955: LRT) est admis et reçoit des subsides.

III. Que la formation scientifique des différents chercheurs, le nombre de techniciens qualifiés et la valeur des appareils achetés permettent d'envisager le problème des recherches sous un jour différent que la mise en application de formules préparées par une usine étrangère.

IV. Que l'argument portant sur ce que la nouvelle orientation du travail permettrait aux chercheurs d'être mis aux courant de nouvelles méthodes de fabrication de vernis isolants est mis en défaut par la simple possibilité d'étudier les brevets de tous pays se rapportant à la question et par l'analyse systématique des isolant nouveaux venus sur le marché international.-(2)

V. Qu'il n'est pas assuré qu'il y a gain d'argent et de temps en utilisant la seule production non récente d'une usine étrangère avec laquelle on est lié par contrat.

(2) voir plus loin page 10 (6 à 18)

Il suffit de comparer à ce propos le brevet Westinghouse N° 24984 remis pour examen par le service DG/AR à la D/LRP en 1950, et l'article 6e-brevet paru en Janvier 1940 dans Industrial and engineering chemistry sous le titre Copolymérisation de polyesters maléiques.

L'article en question est plus complet et précis au point de vue formules que le brevet dont il est fait mention. //

... Ace propos il est à noter que l'ingénieur Michel pressenti en 1949 pour aller aux USA à la Westinghouse afin de ramener des formules refusa la proposition après examen : M. Devillez n'ayant pas obtenu licence pour les fostérites et les silicones, isolants intéressants; M Wyns de la Cogébi mettant l'accent d'autre part sur l'intérêt à ramener des formules de glyptal, isolant qu'il considérait à tort comme un grand progrès alors qu'il datait d'avant 1940.

Il faut noter en outre qu'il n'était pas permis aux ing. des ACEC de visiter les labo. de recherches de la Westinghouse, mais seulement les labo. technologiques (cfr les visites des dirigeants de la Westinghouse au Laboratoire de recherches des ACEC, y compris sur les questions d'ordre militaire)...

//

VI. Que l'acceptation de ces formules sous licence impose l'obligation de faire part à cette firme des améliorations obtenues dans les LABORATOIRES DES ACEC.

VII. Que la mise au point de formules W. choisies par les ACEC peut facilement s'effectuer sous le contrôle d'un chimiste et de quelques techniciens du Labo d'applications de M Ledocq.

VIII. Que dans l'état actuel du LRP; l'indicatif repris dans la codification sous le terme "projet de recherche fondamental sur les isolants ne correspond à aucun travail effectif et entraîne des dépenses inutiles.... //

etc....faisait suite alors

une série de propositions de travail ayant comme but le progrès rapide de l'usine sur des bases d'indépendance.

Aucune réaction, positive ne se manifesta à la suite de cet exposé, au contraire le rapporteur eut toute les peines à développer celui ci ~~et~~ ^{et} sans cesse interrompu par M. Neyrincks et les autres dirig.

Il s'en suivit ~~même~~ ^{et} un premier essai d'isolement envers cet ing. (Michel) //

Du reste la situation sociale du pays allait donner les prétextes voulus à la DG pour essayer de se débarrasser de l'ing. Michel.

A la suite des grèves léopoldistes, celui ci avait suivi avec d'autres

ingénieurs et appointés du LRP le mot d'ordre de grève générale, il en résulta que le personnel, attaqué par la suite par le directeur du LRP (Algrain), dans ses revendications, proposa cet ing. comme délégué synd. Pour la première fois quelques ing. se syndiquèrent.

Il n'en fallait pas plus que sous un prétexte futile l'ing. Michel reçu son préavis après avoir refusé de démissionner malgré l'offre de recevoir immédiatement un an et demi de traitement.

Les organisations syndicales ouvrières et appointés par leurs efforts concertés obligèrent la DG à revoir ses positions, c'est ainsi que le Di.général suspendit le préavis et en présence des délégations syndicales vint replacer l'ing. visé au LRP. Peu après le directeur du LRP fut déplacé, puis fut contraint de quitter l'usine.

Jusqu'à ces temps derniers, l'orientation du travail telle qu'elle a été définie plus haut, s'est accentuée dans le sens voulu par la DG.

En 1952, mettant une fois encore la D/LRP ainsi que la DG ^{en présence de} générale devant leur responsabilité quant au danger devant le danger de voir l'usine se trouver irrémédiablement en retard vis à vis de la concurrence l'ing. Michel en voya à M Désirant actuel chef du labo. ainsi qu'à M Chainaye, un rapport intitulé: Contribution à l'étude de la productivité.

Ce rapport précise et développe les idées contenues dans les rapports précédents.

Il est proposé d'augmenter fortement la coordination des travaux entre le domaine de la recherche et celui de l'application dans l'usine. Il est proposé d'abandonner le système d'achats systématiques de licences étrangères, de promouvoir l'originalité dans la recherche afin d'améliorer les produits et les techniques des ACEC. Il est proposé de faire une distinction entre la recherche théorique orientée et la recherche d'application et d'établir une collaboration et non une concurrence entre le LRP et le LRT (labo de M Ledocq).

Il était mis l'accent sur le danger de voir s'instaurer une sclérose de la pensée parmi des responsables plus enclins à des solutions de facilité qu'à un réel effort original.

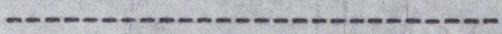
M Chainaye comme M Désirant ne donnèrent aucune suite ni même aucune réponse à ce rapport.

En vertu de ce qui précède, il doit donc être considéré que la DG possède dans la politique de la recherche une politique dans le domaine de l'amélioration de la recherche une politique qui n'est pas définie par des motifs relevant de l'intérêt propre de l'usine et ne désire pas recevoir aucune critique.

Cette politique de travail ne sert qu'une seule cause:
celle de la Westinghouse.

Le labo de recherche et la Cogébi n'étant, avec quelques dirigeants, que les instruments d'une inféodation de plus en plus totale.

En conclusion de ce qui précède, en réponse à la première question;
LE CHOIX DES RECHERCHES DEPUIS 1948 JUSQU'À PRÉSENT A ÉTÉ DÉTERMINÉ
NON EN FONCTION DES BESOINS DE L'USINE MAIS ESSENTIELLEMENT EN
FONCTION DE CEUX DE LA WESTINGHOUSE.



Au début de ce rapport une deuxième question était posée:

Les améliorations proposées par le LRP ont elles été mises en application dans l'usine ?

Il serait évidemment ridicule de prétendre qu'aucune amélioration du LRP n'ait été mise en application dans l'usine.

Cependant il existe des anomalies pour le moins troublantes.

(note vid: Cas Lucas)

Le Lrp possède dans la question des circuits imprimés une avance réelle, bien que le procédé soit non brevetable.

Cette mise au point est due à un chercheur possédant un réel esprit original.

Pourquoi après plus d'un an ce procédé qui peut améliorer nettement la radio n'a t il pas été mis en application ?

Pourquoi le chercheur a t il trouvé préférable de quitter l'usine et aller donner ses services à un labo. de recherches qui reconnaissait ses mérites ?

Pourquoi l'usine a t elle laissé partir ce chercheur dans un labo. américain de Bruxelles? ~~au lieu de garder un esprit original.~~

Pourquoi l'usine l'avait elle remplacé par ...un pharmacien n'ayant plus touché à un labo. depuis 8 ans et ne possédant aucune formation de recherche ?

Pourquoi l'usine l'a t elle remplacé actuellemnt par un technicien plein de mérite il est vrai; mais ne possédant pas le bagage scientifique du premier chercheur ?

(note vid: Cas Bruaux)

L'usine possédait un physicien de grande valeur, lequel, avec de faibles moyens arriva à construire un microscope électronique malgré les erreurs manifestes existant dans les plans remis par l'ing. conseil américain qui le dirigeait au début de son travail ?.

M

Des commandes de plusieurs microscopes pouvaient être réalisées pour la Chine mais restèrent lettre morte; en vertu de quel impératif...?

Ce physicien qui: préférait améliorer sans cesse ce microscope plutôt que de se laisser enrober par de travaux moins originaux pour ne pas dire plus fut mis lui aussi dans l'obligation de quitter l'usine qui ne reconnaissait pas ses mérites.

Pourquoi l'usine n'a t elle rien fait pour le retenir.?

Pourquoi la DG né l'a t elle pas placé au poste qui lui revenait: La responsabilité de la section de physique ?

Pourquoi a t elle placé à ce poste quelqu'un venant de l'extérieur et ne possédant aucune attache avec l'usine ?

Acce

(note red. : Cas Michel) ⁹

Dans le domaine des condensateurs, l'usine possède un procédé original de séchage qui par son automatisme peut augmenter la production, simplifier les méthodes de travail et abaisser les prix de revient.

Les ACEC ont du reste fait breveter la méthode en France, Belgique et USA

Pourquoi ce procédé n'a-t-il jamais eu d'application dans l'usine bien que la situation de l'atelier des condensateurs ait été bien souvent critique ?

Pourquoi le chercheur a-t-il été contraint d'abandonner cette recherche faute de crédits ~~été~~ devant l'inertie du chef de division: Chevalier ?

(calculs)

En 1950; les ACEC utilisaient un carton toilé pour encoches, d'origine américaine.

Le chercheur attaché à la recherche des condensateurs, proposa une amélioration permettant de doubler la résistance d'isolement pour le même prix de revient, ce carton toilé avait en outre des débouchés pour la LMB (usine reprise par les ACEC).

Pourquoi la direction du LRP permit-elle le sabotage de l'application par le responsable de la section de chimie: Bayard, dont il a été question plus haut. ?

En 1955, le même chercheur allant présenter des améliorations sur la question des polyesters au directeur Wyns de la Cogébi s'entendit répondre: Etant donné que la Westinghouse n'utilise pas le procédé, pourquoi le ferions nous ? , pourquoi permet-on de tels rétrogrades ?

Il est à noter que ce chercheur n'est autre que P Michel dont nous avons déjà parlé aux pages précédentes.

Les faits énoncés au cours de cette partie de l'exposé, n'indiquent-ils pas que des raisons qui n'ont rien à voir avec le travail, motivent les décisions de certains dirigeants des ACEC ?

N'est-ce pas en core plus étrange de constater que la DG refusa chaque fois de discuter avec l'ing. Michel et cela d'une manière systématique. Alors que celui-ci faisait part de ses craintes en 1954 sur les possibilités du mica intégré (les fournitures américaines ne revêtant aucune sécurité pour l'avenir) la DG, malgré l'obtention par ce chercheur d'un isolant possédant des qualités de résistance d'isolement supérieure à la concurrence, lui remis son PREAVIS prétextant une erreur dans le travail ou des absences qui étaient pourtant la conséquence d'une sinusite maxillaire ~~acquise~~ acquise au cours d'un travail malsain.

N'est-il pas étrange de constater que le Dgénéral en fin de discussion sur la question du préavis, se considéra comme impuissant à faire revenir un groupe sur sa décision d'éliminer cet ing.

Le Directeur général ne faisait-il pas ainsi la preuve de la perte de son indépendance....?

(lequel)
(note red.)

Comme dernière question il était dit:

Le choix ~~des~~ recherches en 1955 est il en rapport avec les intérêts de l'usine.?

D'après ce qui précède il peut déjà être répondu négativement. Cependant il peut encore être précisé quelques points.

Tout récemment, une licenciée en sciences chimiques reçu son préavis ~~conséquence~~ des compressions budgétaires. Cette licenciée a les responsabilités de l'analyse chimique.

Comme il a été dit plus, si on envisage la question de la recherche suivant un critère d'indépendance par rapport aux usines étrangères, il doit être utile de posséder les différents produits intéressant les ACEC et provenant de la concurrence afin de les analyser : ce travail étant une partie de l'organisation générale de la recherche.

Mais si on envisage la recherche que sous la forme de mise en application de licences, il est évident, qu'il ne suffit que faire le plus proprement possible une cuisine de chimie élémentaire.

Le travail de cette licenciée revêt donc pour les ACEC une importance réelle et la décision de licenciement ne correspond pas aux intérêts de l'usine.

Faut que l'on arrive à l'aviilissement intellectuel complet et que l'on fasse faire ses analyses par une usine américaine, tout comme en Novembre 1949, ainsi que l'indique une lettre de Jennie Jelnic (ACEC Resident representation, Westingh. corp.) lors de l'affaire de l'arrêt de la cuve de vernis Schenectady à Ruysbroeck ayant eu comme conséquence la mise en chômage d'un tiers du personnel. ?

D'autre part, l'orientation actuelle des recherches indique que l'on s'engage ~~vers~~ vers l'amélioration des produits ACEC; mais vers la mise au point de travaux d'ordre militaire.

Il est curieux de constater que les procédés utilisés pour ce genre de travail proviennent une fois encore de la Westinghouse; et n'est il pas encore plus curieux, alors que l'on interdit aux représentants BELGES et même au personnel des ACEC de monter dans les Laboratoires, on permette, aux visiteurs de firmes étrangères ~~de~~ de visiter de fond en comble les labo. et même de leur présenter des travaux intéressant la défense nationale:

Une note LRP du 24-8-53 est significative à cet égard.

Il peut donc être une fois encore répondu que l'orientation actuelle des recherches ne correspond pas aux intérêts de l'usine.

L'ORIENTATION DES RECHERCHES ACTUELLES NE SERT EN DEFINITIVE QUE LES INTERETS DE LA WESTINGHOUSE.

CONCLUSIONS.

L'analyse de la situation de la recherche dans l'usine permet de mesurer à quel point l'inféodation de l'usine à l'est développée.

La simple logique d'un chercheur du laboratoire dirait que des erreurs se sont produites aux échelons supérieurs quant à l'organisation de l'amélioration des produits aux ACEC.

Cependant les faits que nous avons esquissés ne permettent plus de douter.

Pour les hauts dirigeants, il n'est pas intéressant d'améliorer; mais il est intéressant d'obtenir du profit. Peu importe les moyens utilisés pour arriver au profit maximum.

S'il est intéressant de vendre l'usine aux étrangers, cela sera fait. S'il faut mentir aux ouvriers et leurs faire croire que des compressions budgétaires sont indispensables pour diminuer des prix de revient que l'on a pas essayer de diminuer, cela sera fait.

Les mensonges, du reste, ne se comptent plus : Une note LRP du 27-4-51 est typique. Venant peu après les remous dus à l'application des licences Westinghouse, Elle laisse entendre que l'application des licences est terminée et que les chercheurs sont invités à présenter des propositions de travail originales.... nous sommes en 1955, et plus que jamais dans le LRP comme dans l'usine, les contrats Westinghouse ne se sont si bien développés.

L'exemple des ACEC, considérée comme usine pilote, dans le cadre économique de l'OTAN doit nous faire comprendre que le danger de voir nos usines belges passer ~~se~~ sous la direction du capital américain devient une réalité tangible. Ce n'est pas par hasard, non plus, que des efforts énormes sont déployés pour diminuer l'esprit de lutte des classes chez les travailleurs.

La Cegos, version française du TWI américain, n'a pas été par hasard mise en route d'abord aux ACEC.

Ce n'est pas non plus par hasard que le Maccarthisme s'est développé avec virulence aux ACEC.

La Westinghouse comme d'autres usines américaines et allemandes (Siemens) ne seront pas les dernières à chercher des débouchés à tout prix et à essayer de coloniser l'Europe occidentale. En fournissant au compte-goutte des procédés déjà ~~se~~ périmés aux USA, elles placeront dans un état de technicité secondaire les usines ~~se~~ placées sous leur tutelle et empêcheront le libre développement de la pensée technique chez nos chercheurs.

Conclusionssuite.

Obligées de travailler avec des méthodes surannées, nos usines, se verront dans l'obligation de devenir des filiales des trusts américains afin de ne pas devoir fermer leurs portes.

Les ACEC sont déjà fortement engagés dans cette voie:

Malgré la forte technicité de leur personnel, ils ne parviennent plus à s'imposer sur le marché, les prix de revient restent élevés à cause des méthodes lentes et anciennes tout comme à cause d'accords pris en dépit de tout bon sens.

Les ACEC sont à la croisée des chemins :

Où ils s'engagent fermement à rester libres et mettre toutes leurs forces dans l'amélioration de leurs produits ou ils se laissent absorber totalement par la première usine étrangère venue.

La classe ouvrière des ACEC doit être avertie en premier lieu du danger qui la menace et dont elle sent les premières atteintes :

les restrictions sociales sous de faux prétextes, les divers *devis de miliciens* de budgets.

Les organisations des travailleurs, les pays entiers doivent être mis au courant, il ne sera pas dit qu'une bourgeoisie ~~ava~~ ayant perdu tout sens national livre pour quelques francs, les patrimoines technique et scientifique du pays.

P. Michel

P. Michel, le 8 Avril 1955.

Je pense que cette étude peut servir de base à une série d'articles pour le D.R. sur la question: "La perte d'indépendance de nos usines est devenue une réalité".

12 Avril 1955 .

RAPPORT PAYSAN .

Introduction :

Le présent rapport a pour objet essentiel d'examiner quelles sont les tâches immédiates du Parti parmi la paysannerie .

Nous avons volontairement omis d'aborder les questions de principe et de programme .

Le principe de l'alliance entre la classe ouvrière et la paysannerie travailleuse doit naturellement être popularisé et expliqué dans le Parti. C'est une question d'éducation, non encore abordée jusqu'ici .

Le programme agraire maximum du Parti a été défini lors du X^e . Congrès; il se résume en ordre principal dans le mot d'ordre : "La terre à ceux qui la travaillent" .

Le programme minimum découle - cela va de soi - des conditions objectives d'une période donnée . Il a été défini par le XI^e . Congrès .

C'est la tâche de la direction du Parti de veiller à la popularisation du programme agraire et à son application, en tenant compte des circonstances du moment et de lieu .

Il est toutefois impossible de déterminer nos mots d'ordre d'agitation et de propagande pour le moment actuel ainsi que les moyens et mesures d'organisation à utiliser pour les faire pénétrer dans les campagnes, sans procéder préalablement à un examen, aussi succinct soit-il, des conditions objectives dans lesquelles notre économie agricole évolue ne ce moment.

Cet examen des conditions objectives de l'agriculture et de leur évolution constitue en outre une documentation utile au B.P.

Le rapport examinera donc :

- I. quelques données sur l'état de l'agriculture en Belgique:
 - 1) les moyens de production et leur évolution
 - 2) la production agricole par rapport aux besoins.
- II. L'évolution économique et sociale de l'agriculture:
 - 1) Rentabilité de la production
 - 2) Evolution sociale
- III. L'agriculture et les pouvoirs publics.
- IV. Les tâches du Parti .

Quelques données sur l'état de l'agriculture
en Belgique .

1. Les moyens de production et leur
évolution :

	<u>1936 - 38.</u>	<u>1953.</u>
<u>Etendue cultivée -</u>		
cultures	976.586 ha. 58 %	847.976 51 %
Prés -pâiries	712.223 ha. 42 %	820.689 49 %
	<hr/>	<hr/>
horticulture	1.688.809 ha.	1.668.665
divers	119.616 ha.	82.675
	10.000 ha.	2.740
	<hr/>	<hr/>
	1.818.425 ha.	1.754.080
 <u>Engrais utilisés -</u>		
Azote pur	51.500.000 Kgs.	78.900.000 Kgs.
phosphate	58.800.000 "	82.850.000 "
Potasse	50.600.000	129.500.000 "
 <u>Animaux -</u>	<u>1929.</u>	<u>1953.</u>
bovidés -vaches laitières et de trait	916.262	941.200
autres	756.337	1.210.100
	<hr/>	<hr/>
	1.672.619	2.151.300
porcs	993.205	1.382.100
chevaux	320.000	230.000
 <u>Aliments pour le bétail:</u>	<u>1936 - 38</u>	<u>1953</u>
	5.282.943 t.	5.167.240 t .
	valeur amidon	valeur amidon
 <u>Matériel et équipement -</u>		
valeur /	3.011.000.000 fr	4.521.640.000 frs
		15.656 tracteurs
		874 moissonneuses - batteuses .
		16.085 machines à traire .

2. Les forces productives :

	1930.		1947.	
<u>Main d'oeuvre -</u>				
familiale	500.000		375.000	
non-familiale	120.000		50.000	
<u>Exploitants agricoles .</u>	1929.	1950.	1954.	
	nombre.	ha.	Nombre.	Ha.
1 à 5 Ha .	180.000	147.599	378.940	
5 à 10 Ha.	60.000	58.306	412.160	
10 Ha. et plus	33.000	46.039	929.990	
	273.000	251.944	1.721.090	224.000

3. La production agricole :

L'agriculture belge produit en ordre principal:
du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des betteraves
sucrières, du lin et des produits fourragers,
de la viande, du lait et du beurre .

Valeur totale de la production agricole
en 1953 .

45 milliards 553 millions de francs

dont :	production végétale	18,8	%
	" animale	65,7	%
	" horticole	15,5	%

La valeur totale de la production agricole équi-
vaut à celle de nos fabrications métalliques .

La valeur de la production animale est supérieu-
re à celle du charbon .

La valeur de la production horticole est égale à
celle de l'énergie électrique .

Volume de la production :

Bien que l'étendue cultivée ait dominé, le volume
de la production a augmenté .

Voici un tableau indiquant l'évolution comparative des moyens de production et celle de la production:

	1936 - 38.	1950 - 53.
Sol	100	99
main d'oeuvre	100	80
aliments pour bétail	100	98
engrais	100	172
matériel	100	143
Plants et semences	100	139
frais généraux	100	121

Evolution du volume de la production :

1936 - 38	100) Pendant cette période la production végétale a augmenté de 10 %, l'animale de 15 % et l'horticole de 13 %
1950	106	
1951	110	
1952	108	
1953	114	

Production et besoins .

La production agricole indigène couvre nos besoins à raison de 81 % en 1953.

Cette proportion a évolué comme suit :

1936 - 38	75	%
1946	77	%
1947	67	%
1948	70	%
1949	74	%
1950	78	%
1951	78	%
1952	79	%
1953	81	%

Il faut noter que la production agricole dépasse nos besoins dans certains secteurs tels : la viande, les légumes, les oeufs et bientôt pour le beurre; elle suffit pour le lait.

D'autre part, il faut également remarquer que la production indigène couvre toujours davantage nos besoins, alors que

ceux-ci ont sensiblement augmenté.

Cette augmentation de la consommation est due à la fois à l'augmentation du nombre de consommateurs et aussi de la consommation individuelle.

Ainsi la consommation de graisse alimentaire a augmenté de 30 % par rapport, à l'avant-guerre.

	<u>Kgr. beurre</u> <u>par habitant par an.</u>	<u>Kgr. de graisse totale</u> <u>par habitant par an.</u>
1936 - 38	8,6	17,52
1953	11,407	21,63

Il en va de même pour la viande dont la consommation par tête et par jour a évolué comme suit :

1936 - 38	109 grammes par jour
1950	107,2
1951	108,3
1952	114,3
1953	116,9

Augmentation de la productivité.

L'accroissement de la production est dû essentiellement à l'accroissement de la production par Ha. et par bête.

C'est là le résultat des effets combinés de l'amélioration des plants et des bêtes, à l'amélioration des méthodes techniques agricoles.

Mais comme le nombre d'exploitants agricoles a diminué, il en résulte que la productivité par homme s'est accrue.

En 1936 - 38 - une personne active en agriculture produisait 179 unités de produits agricoles.

En 1953 - ce chiffre est monté à 259, soit 44 % de plus.

Quand on sait que notre agriculture est composée en ordre principal de petits et moyens cultivateurs travaillant manuellement, cela signifie que ceux-ci ont fourni un travail plus considérable.

II. Evolution économique et sociale de l'agriculture.

1. La rentabilité de la production agricole.

D'après ce que nous avons vu au chapitre précédent il

paraîtrait logique que le revenu des cultivateurs ait augmenté puisque la production a augmenté .

C'est cependant l'inverse qui s'est produit :

Une récente étude publiée dans la "Revue de l'Agriculture" a montré que les méthodes différentes utilisées pour rechercher si la production agricole est rentable ou non, aboutissent à des conclusions identiques.

Ces conclusions disent que, en 1950 la rentabilité est devenue insuffisante. Le déficit aurait été de
 3,1 % en 1950 ; 7,9 en 1951 ; 7,7 en 1952 ;
 16,6 en 1953 ; et 19,5 en 1954 .

On estime que, à partir de 1952, la perte à 1^e Ha. est de 3.000 frs soit 15.000 frs pour une exploitation de 5 Ha .

Cette situation est due :

- 1) au déséquilibre croissant entre le prix de vente des produits agricoles et ceux des produits industriels,

	Index agricole .		
	1948 .	1954 .	
prix vente produits agricoles	425,8	377,5	- 48,3
frais production	406,1	488,3	+ 82,2

- 2) A la mévente de la production .

Pendant cette période le profit des monopoles industriels et des propriétaires fonciers s'est accru.

Ainsi, le fermage global payé par les cultivateurs en 1948 était de 3 milliards 342 millions. Il est monté en 1953 à 4 milliards 802 millions .

Les engrais achetés en 1948 valaient : 2.916.000.000
 en 1953 : 3.031.000.000

Les intérêts payés aux Banques pour l'argent emprunté sont passés de 55 millions à 118 millions de frs .

Cette situation a pour conséquences :

- 1) l'exode rural : disparition accélérée des petits cultivateurs :
 47.000 de 1929 à 1950
 6.000 de 1954 à 1955
- 2) La diminution de la fortune paysanne:
 en 1939 - la fortune paysanne valait 16,7 % du patrimoine national
 en 1953 - - 12,5 %

- 3) La propriété paysanne était:
- | | | |
|--------------|--------|----------------|
| en 1929 - de | 38,1 % | du sol cultivé |
| en 1953 - de | 33,3 % | |
- 4) Le pouvoir d'achat des produits agricoles pris pour 100 en 1936 - 38, n'était plus que de 80 en 1953.

III. L'agriculture et les pouvoirs publics.

En tant qu'instrument du capital des masses laborieuses, l'Etat a toujours pratiqué, et pratique encore, une politique agricole conforme aux intérêts des milieux industriels, commerciaux et financiers.

Le régime capitaliste, nous l'avons vu au chapitre précédent, signifie ruine, expropriation, appauvrissement et exode rural pour la paysannerie laborieuse.

Ce processus nuisible aux paysans, a pour corrolaire l'enrichissement des exploités.

La propriété de la terre se concentre petit à petit entre les mains d'un nombre plus restreint de propriétaires qui ne sont pas des exploités. Aucune loi ne protège les paysans contre l'exploitation.

Le fermage dû aux propriétaires, augmente d'année en année, cette augmentation s'est faite avec l'aide des pouvoirs publics qui ont encouragé la hausse des fermages et l'ont légalisée.

Les trusts du sucre, de l'azote, de la métallurgie, disposent de l'agriculture comme d'une chasse gardée.

Le trust du sucre bénéficie de l'appui du Ministère des Affaires Economiques pour décider dictatorialement des conditions auxquelles les betteraves seront payées aux planteurs.

Le prix des engrais azotés est établi en fixe par le trust de l'azote et entériné par le Ministère des Affaires Economiques.

Toute concurrence est exclue. Des importations d'azote à des prix plus bas que les nôtres, ont été interdites.

Mais si les prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture sont fixés et mis à l'abri de la loi de l'offre et de la demande, il en va tout autrement en ce qui concerne le prix des produits agricoles.

Ceux-ci, contrairement aux prix industriels - ne tiennent pas compte du prix de revient, ne sont pas fixés ni garantis aux producteurs.

La production agricole marchande mise en vente sur les marchés par des centaines de milliers de producteurs individuels, est achetée, pour une grosse part, par des intermédiaires agissant pour des acheteurs groupés et relativement peu nombreux et qui font la loi sur le marché .

D'autre part, l'Etat a toujours eu soin de veiller à ce que les prix agricoles restent aussi bas que possible afin d'éviter toute hausse de l'index et même d'en permettre la baisse .

Et on sait la liaison qui existe aussi entre index et salaires .

En résumé, la politique suivie peut s'exprimer comme suit : " Bas prix agricoles = bas salaires " .

IV. LES PROBLEMES SOCIAUX .

Les paysans sont assujettis à la loi de 1937 instaurant le système des allocations familiales pour les travailleurs indépendants .

En vertu de cette loi les exploitants agricoles doivent payer une cotisation semestrielle pour eux et leurs aidants .

Cette cotisation dépend du revenu cadastral de l'exploitation, mais elle est plafonnée à 3.600 frs de revenu cadastral .

Il en résulte qu'un paysan de 6 - 7 ha. en zone limoneuse, payera la même cotisation que celui qui exploite 250 ha .

Il payera en outre pour sa femme considérée comme aidante, alors que la femme du gros exploitant, considérée comme ménagère, ne payera pas .

La cotisation pour un ménage de paysans exploitant 6 ha. sera de 1.750 à 2.000 frs par semestre .

L'allocation est de 900 frs par enfant. Comme l'allocation est déduite de la cotisation, un tel ménage ne touchera rien .

Aucun système obligatoire n'existe aujourd'hui pour assurer les cultivateurs contre la maladie et l'invalidité .

Les paysans peuvent naturellement s'inscrire dans des Mutuelles à titre d'indépendants . Ils paient pour cela de 150 à 200 frs par mois et ne bénéficient de tous les avantages accordés aux salariés .

Une loi provisoire existe qui astreint les paysans à une cotisation de 300 frs par semestre pour la pension de vieillesse de 18.000 frs, octroyée après enquête .

Le développement des Ecoles et de l'Enseignement dans les communes rurales laisse beaucoup à désirer .

Les paysannes ne disposent que très rarement des crèches et Ecoles Gardiennes où elles pourraient placer leurs enfants pendant les travaux .

Enfin, l'habitat rural est souvent vétuste, inconfortable .

V. Le PARTI à la CAMPAGNE :

Il serait faux de prétendre que le Parti n'ait aucun contact avec la paysannerie.

Mais les contacts qui existent sont peu nombreux, isolés et inexploités .

Il est un fait évident que les communistes qui vivent et les organisations du P . qui existent dans quelques rares communes rurales et dans de plus nombreuses communes semi-rurales, où nous avons même parfois des positions dans l'Administration Communale, doivent avoir des contacts avec les paysans .

Mais ces contacts restent au stade des contacts humains, des relations de bon voisinage, commerciales ou administratives . Ces contacts ne sont point utilisés du point de vue politique .

Il ne saurait en être autrement quand on connaît la faible activité politique des organisations de base du Parti, le sectarisme qui isole nos camarades et en outre leur sectarisme anti paysan .

Et cependant il y a des endroits où un travail parmi les paysans pourrait assez facilement donner des résultats . C'est le cas notamment à Warchin, Calonne, Ellezelles, La Hamide, dans la fédération de Tournai ; à Mont Saint André, Braine le Château, dans le Brabant-Wallon, - à Stavelot .

Qu'a-t-on fait jusqu'ici ?

Il y a plusieurs années le Parti avait entrepris la publication d'un journal paysan "La vie rurale" . Ce mensuel était distribué par les Fédérations . Il comptait environ 500 abonnés .

A la même époque des meetings étaient organisés dans des communes rurales. Ces entreprises ne donnaient que des résultats médiocres.

Ultérieurement, une Commission Nationale fut constituée et mise au service du B.P.

Elle entreprit de réaliser des études de la situation de la paysannerie du point de vue économique, social et politique. Ces études (monographies) étaient faites par fédération.

Elles furent présentées devant les C.F.C.

Ces études visaient:

- 1) à éclairer les directions fédérales sur la question paysanne dans leur région.
- 2) à établir un plan de travail.

Ce plan de travail devait être intégré dans le plan d'ensemble de la fédération.

Le plan de travail ^{avait} ~~avait~~ pour but d'établir et de renforcer les contacts du Parti avec les paysans.

Comment? Par des prises de contacts individuelles répétées à l'occasion de la distribution de matériel de propagande (D.R.D. - Tracts).

Ces plans devaient prévoir où ces contacts seraient pris, par qui, chez quels cultivateurs.

Un deuxième stade prévoyait l'organisation de petites réunions de cultivateurs chez l'un ou l'autre, avec la présence d'une personnalité connue du Parti. Réunions au cours desquelles seraient exposés les points de vue du Parti sur les questions paysannes et suivies de discussions.

Ce travail fut entrepris. Des monographies ont été faites et discutées à : Anvers, Tournai, Walcourt, à Huy, Verviers à Charleroi.

Un plan de travail fut élaboré et réalisé en partie à Tournai. (Expérience d'Ellezelles).

En plus de cela, une chronique était publiée hebdomadairement dans le D.R.D., et on se préoccupait de la participation de nos parlementaires à la discussion du budget de l'Agriculture.

Cet ensemble d'activités n'a abouti qu'à des résultats très limités et médiocres.

Quelles sont les causes de ces faibles résultats ?

Une critique de notre travail paysan a été faite à l'occasion du Congrès du Parti; elle figure dans les thèses qui y furent adoptées .

Par ailleurs, le mauvais fonctionnement du Parti est aussi une des causes .

Néanmoins, il y a des raisons plus particulières encore .

En ce qui concerne le journal la " Vie Rurale " : ce journal manquait de vie, ne pouvait - vu nos faibles contacts - qu'être général .

Son petit format, sa parution mensuelle, n'étaient pas non plus des éléments favorables à sa diffusion .

En ce qui concerne les monographies et les plans de travail :

leur défaut principal était d'être trop technique et pas assez politique .

Par ailleurs, le travail de présentation dans les fédérations et le contrôle de la réalisation des plans de travail étaient considérés comme une tâche des spécialistes paysans .

Ce travail était considéré comme une tâche à part, spéciale, n'entrant pas dans les préoccupations ordinaires du Parti.

Les spécialistes paysans - trop peu nombreux - ne pouvaient pas suivre le travail . Les instructeurs ne s'en préoccupaient pas .

C'est pour cela que, le désintéressement aidant, petit à petit, ce travail fut abandonné .

Que faire maintenant ?

Améliorer nos contacts avec les cultivateurs en utilisant mieux ceux qui existent, en en trouvant de nouveaux, et contribuer ainsi à l'élargissement de l'influence du Parti. Voilà sans doute un objectif qui est toujours valable .

Dans les conditions actuelles, nous devons mettre l'accent sur l' Agitation et la propagande à la Campagne .

Agitation et propagande menées de façon à permettre aux

camarades qui s'en occupent de prendre contact avec les paysans, de discuter avec eux et de poursuivre le débat avec eux .

Il ne s'agit pas d'aller distribuer des tracts, la nuit sous les portes ; mais au contraire d'aller visiter les paysans chez eux .

Cette méthode de porte à porte, est la seule qui puisse donner à la suite d'un long travail, des résultats concrets .

Elle n'exclut évidemment pas l'emploi d'autres méthodes (auto-radio, affiches, etc..)

Comment faire ?

Ce serait perdre son temps que de vouloir un plan général et grandiose de travail parmi les paysans, pour tout le Parti .

Il faudrait démarrer en quelques points choisis .

En ces endroits , appliquer méthodiquement un plan de travail s'intégrant dans l'activité générale du Parti .

Pour cela, nous pourrions repartir des monographies et les améliorer en leur donnant un contenu plus politique, et en les adaptant mieux aux conditions régionales .

Revoir les directions fédérales - par le truchement des instructeurs - et établir avec elles un programme, d'agitation et de propagande à la campagne .

Choix des communes, des militants, des cultivateurs à toucher) .

Le matériel qui pourrait servir :

- a) Le D.R.D. à la condition que la chronique paysanne paraisse dans toutes les éditions.
- b) Publier une brochure intitulée par exemple "Ce que les communistes pensent de la situation dans les campagnes".

Brochure faisant la critique de la situation actuelle de l'agriculture et apportant des solutions immédiates aux problèmes qui préoccupent les paysans.

Bail à ferme, Prix agricoles, Benelux, O.E.C.E., exportations, questions sociales.

La commission paysanne pourrait prendre en main l'amélioration des monographies existantes.

Moulin pourrait écrire le projet de brochure à présenter au B.P. dans 3 semaines.

Le tirage de celle-ci pourrait être de 2 à 3.000.

Ultérieurement, nous pourrions alimenter notre agitation et notre propagande à la campagne en partant de l'application de notre programme repris dans les thèses du XI^e Congrès.

Il va sans dire que notre propagande doit ~~minutieusement~~ s'intéresser surtout aux problèmes de défense des intérêts matériels des cultivateurs, en s'accrochant aux questions d'actualité.

Ceci n'exclut cependant pas les explications sur des questions extra agricoles telles que Paix, religion, problème scolaire, etc... Mais à condition de faire un matériel spécialement destiné aux paysans.

La popularisation de notre travail parlementaire pourrait utilement servir aussi.

En ce qui concerne le travail au Parlement, nous ne devons pas nous contenter d'intervenir seulement dans le débat sur le budget de l'Agriculture. Nous pourrions prendre des initiatives en déposant des projets, par exemple : sur le Bail à ferme, sur le droit de préemption, sur la coopération agricole, sur l'assurance obligatoire des paysans travailleurs contre la maladie et l'invalidité. Mais de tels travaux ne sont réalisables qu'avec l'aide de parlementaires et de juristes.

En résumé je propose :

1. De charger la Commission Paysanne de mettre les monographies paysannes au point.